

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 Décembre 2018

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD –
Mr. Vincent MOREAU – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Serge JACQUEMOUD-
Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GRANIER – Mr. Pierre MORETTI-
Mme Marjorie DUVERNEY-BOISIER – Mme Sylvia DUSONCHET
Absents: Mr. Jacky DURET - Mr. Kévin GRASSONE - Mme Sonia TAGLIOLI

- 1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 Novembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- 2) Le conseil approuve le virement de crédits suivant :
Dépenses imprévues : - 9 000 €
Charges de Personnel : + 9 000 €.
- 3) Sur proposition de Madame Le Maire le conseil fixe la rémunération des agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés (bulletin de logement/bulletin individuel) que chaque agent aura collectés et accepte de leurs attribuer un remboursement forfaitaire kilométrique de 1 000€.
- 4) Suite au traditionnel repas qui a clôturé la cérémonie de la commémoration intercommunale du 11 Novembre, chaque commune participante prend à sa charge le repas de ses invités, le conseil fixe donc le prix forfaitaire du repas à 20€ par personne.
- 5) Informations diverses :
Suite à la décision du bureau communautaire de la C.C.A.Salève, le déneigement ainsi que le salage seront assurés par les communes sur l'intégralité des voies communales -
Accord pour devis/factures suivants : Réparation saleuse : 908,72€ttc(Ets. Vidonne) –
Désherbage des massifs : 3 216€ttc.+ plantation fleurs pour Toussaint : 384€ttc (Ent. Paysage des Bornes) – Location pelle : 1 412.40€ttc (Ets. Chavanel) – Electrodes et piles pour défibrillateur : 159.80 €ttc (Distri Club Médical) – Marquage au sol voirie : 2 415€ttc (Aximum) – Acquisition Portable : 828.50€ttc (Assistance Informatique).

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R1231-9.

Secrétaire de séance
Marylène DAIGUEMORTE

Maire
Régine REMILLON